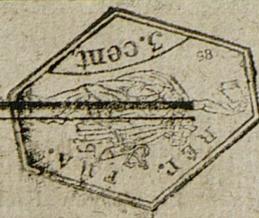


LE P U B L I C I S T E.

Tridi 3 Pluviôse , an VI.

(Lundi 22 Janvier 1798).



Pleins pouvoirs illimités envoyés par la diète de Ratisbonne aux plénipotentiaires de l'Empire à Rastadt. — Apposition des scelles sur la chambre électorale des finances à Mayence. — Lettre d'un prisonnier français détenu à Plymouth. — Détails sur la célébration de l'anniversaire du 21 janvier par le directoire exécutif et les membres des autorités constituées. — Arrivée des déportés français à Cayenne.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, bulle des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 8 janvier.

En conséquence d'une décision prise dans les trois collèges, le *conclusum* de la diète qui accorde à la députation de l'Empire un plein pouvoir illimité de conclure la paix avec la France, a été envoyé aujourd'hui aux plénipotentiaires impériaux à Rastadt.

Le prince de la Tour & Taxis a envoyé à Stuttgart M. le comte de Westerhold, pour complimenter, en son nom, le duc de Wurtemberg sur son avènement à la régence.

De Rastadt, le 10 janvier.

La séance de la députation qui a eu lieu hier, a roulé sur des objets de forme, ainsi que sur différentes communications entre la députation & le ministre plénipotentiaire de sa majesté impériale.

M. Pestalozzi, ministre de la ligue helvétique au congrès, est arrivé ici.

La députation d'Empire s'est occupée dans sa séance d'aujourd'hui, de la proposition faite par le ministre directeur de Mayence, de faire au premier jour l'ouverture solennelle de la députation, sous la présidence du ministre plénipotentiaire de sa majesté impériale. Il a été question du cérémonial à observer; chaque membre de la députation a émis son opinion par écrit.

M. Planta, l'un des deux députés grisons qui se sont rendus à Paris à la suite du général Buonaparte, est arrivé ici avant-hier, & après s'être abouché avec M. Vielli, député des ligues grises auprès du congrès, il est parti pour Coire où il doit rendre compte de ses opérations aux chefs du gouvernement, & prendre leurs ordres ultérieurs. Rien ne transpire jusqu'ici du résultat de cette mission.

Il a été ouvert aujourd'hui un Wauxhall, qui servira de point de réunion pour la société.

De Mayence, le 11 janvier.

Une députation de la régence de Creutznach arriva hier

ici; elle se rendit d'abord à la chambre électorale des finances, où elle apposa les scellés sur tous les papiers, archives, vins, grains, sans excepter l'argent qui se trouvoit en caisse. La députation s'est aussi transportée au conseil privé, la même opération y a eu lieu. Les scellés sont mis sur tout ce qui tenoit à l'ancienne régence.

La régence de Creutznach paroît être investie de grands pouvoirs. Elle vient de suspendre les administrations civiles de tout le pays situé entre la Queich & la Nahe.

Depuis dimanche, tous les habitans sont obligés de porter la cocarde tricolore.

Des bords du Mein, le 12 janvier.

La nouvelle de la marche d'un corps de troupes saxonnes ne se confirme pas; mais on assure toujours qu'il se fait des préparatifs militaires en Saxe; que tous les régimens sont mis sur le pied de guerre; qu'on prépare les hôpitaux de campagne, &c.

Suivant les lettres d'Angsbourg, les troupes autrichiennes formant le contingent de l'empereur, au nombre de 30 mille hommes, prennent leurs quartiers derrière le Lech, qui sépare la Bavière de la Souabe.

Les lettres de Varsovie portent qu'il se fait un grand recrutement dans tout l'empire russe, qui doit produire plus de 160 mille hommes.

S U I S S E.

De Bâle, le 14 janvier.

En conséquence d'une délibération du grand-conseil, la bourgeoisie de Bâle est convoquée en masse pour un de ces jours, aux tribunes publiques, avec invitation de déclarer individuellement les sujets de plaintes qu'on peut avoir contre le gouvernement & d'exposer ses griefs. Une telle convocation n'avoit pas eu lieu depuis plus d'un siècle. Cette exemple va, dit-on, être incessamment suivi à Zurich.

Des capucins émigrés ou déportés du ci-devant pays de Porontruy, exerçoient leur culte dans une église de Bâle, où se réunissoient les habitans catholiques de la ville & des environs, tant du margraviat de Baden que du territoire autrichien; mais comme il en venoit aussi du département du Mont-Terrible, le citoyen Bacher a requis le sénat de Bâle d'empêcher ceux-ci d'assister à la messe & aux prédications des prêtres réfractaires. En conséquence, on plaça à la porte de l'église un factionnaire qui en fermoit l'entrée à tout habitant des pays réunis. Le sénat a en outre arrêté que le culte sera désormais exercé par un prêtre allemand dans une église de

la partie de la ville dit *le petit Balde*, sur l'autre rive du Rhin.

Le citoyen Bacher est parti, il y a quelques jours, pour Rastadt. On ne sait quand il se rendra à son poste de Ratisbonne; car, sur la demande qu'il a faite à la députation d'Empire des passe-ports nécessaires à cet effet, il lui a été répondu que cette demande étoit prématurée, sous prétexte que sa mission près de la diète ne pouvoit commencer qu'après la paix faite avec le corps germanique.

On est impatient de savoir la réponse que fera la régence de Berne à l'arrêté du directoire exécutif sur ses armemens. On ne pense pas qu'elle veuille courir les risques d'une guerre, d'autant plus qu'elle a à redouter des troubles dans son propre pays. Déjà même l'on annonce que tout est en insurrection dans le pays de Vaud. La ville de Lausanne a envoyé, le 5, une députation à Berne, pour réclamer les anciennes libertés & les anciens droits qu'elle obtint en 1565, & qui lui ont été confirmés en 1777.

Dernièrement un soldat français, qui étoit entré armé sur le territoire de Berne, ayant voulu attenter à l'honneur de quelques femmes, sans qu'aucune représentation pût en imposer à sa brutalité, a été tué d'un coup de feu. Cet événement fut aussitôt rapporté par un officier suisse au général français Saint-Cyr, qui répondit, « que les troupes qu'il commandoit avoient l'ordre formel de respecter la neutralité & les liens d'amitié; que ce qui s'étoit passé étoit l'action d'un brigand & non pas d'un Français, & qu'il ne lui étoit arrivé que ce qu'il avoit mérité ».

La réunion de Mulhausen à la république française est définitivement adoptée par le directoire, avec la condition que les habitans seront, pendant trois ans, exempts de contributions. Cette réunion a été votée à la pluralité de 591 voix contre 14.

On écrit de Genève que la république française se trouvant, depuis la réunion de la Savoie, maîtresse des deux rives du lac au-dessus de cette ville, le directoire exécutif a pris des mesures pour tarir la source de la contrebande qui se versoit en France par ce canal. Il a fermé la communication par terre, & a établi sur le lac une croisière qui ne laisse arriver à Genève ni marchandises anglaises, ni aucun autre objet dont l'importation est prohibée en France.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre d'un prisonnier français, détenu à Plymouth.

A bord du vaisseau le *Vigilant*, prison flottante, le 28 décembre.

Tous les officiers français prisonniers & résidans sur leur parole en différents endroits d'Angleterre, ont été renfermés à bord de plusieurs vaisseaux, formant la prison flottante. Nous ne pouvons deviner la cause qui a déterminé le gouvernement à une si cruelle mesure, qui n'a pas d'exemple dans aucune guerre.

Nous sommes quarante officiers français environ, à bord de ce vaisseau, resserrés dans un très-petit espace, entourés de barres de fer, n'ayant la permission de prendre l'air sur le pont que douze à la fois. On nous nourrit, ou plutôt on nous empêche de mourir de faim, avec un livre de pain noir, gros, lourd & mauvais, une demi-livre de viande & de l'eau, encore pas à discrétion.

Il faut observer que la livre anglaise n'est que de quatre onces; il faut ôter de plus le bénéfice que font sans doute le fournisseur & le capitaine du bord, & tu verras que nous ne recevons pas douze onces de pain & trois de viande.

Nous avons encore le chagrin de ne recevoir presque jamais de lettres de France; toute communication au-dehors, tout moyen d'amusement nous sont refusés. On nous traite avec la rudesse la plus insupportable; mille genres de mort nous menacent; & lorsque quelqu'un de nous réussit à s'arracher à une captivité si horrible, la rigueur de nos gardiens redouble, & la mitraille est prête à nous dévorer. Un de nos malheureux compagnons vient de se pendre à bord du vaisseau.

(Extrait du Rédacteur).

De Bastia, le 14 nivôse.

Les affaires de l'intérieur changent de face; les républicains se montrent. Barthelemy Aréna a rallié à la cause de la liberté 1000 hommes; le citoyen Seruoni procure environ 500, & le citoyen Campenini 300. Ces braves républicains vont occuper une position favorable pour parvenir à dégager le général Casalta & les grenadiers sous ses ordres. J'espère vous apprendre au premier jour le triomphe complet de la république.

DE PARIS, le 2 pluviose.

C'est aujourd'hui que, conformément à l'arrêté du directoire, l'anniversaire du 21 janvier a été célébré dans la ci-devant église de Saint-Sulpice, & que le serment de haine à la royauté & à l'anarchie a été prêté avec beaucoup de pompe & de solennité. Le directoire, en grand costume, a présidé à cette cérémonie à onze heures. Il s'est rendu à Saint-Sulpice. L'orgue, touché par le citoyen Sejan, membre du conservatoire de musique, a ouvert la cérémonie. Le conservatoire a exécuté l'invocation à la Liberté: *Amour sacré de la patrie*. . . . Le président du directoire exécutif a prononcé un discours qui a été suivi du serment prescrit par la loi, & répété spontanément par tous les fonctionnaires publics. Le conservatoire a exécuté le serment républicain mis en musique par Gossec; ensuite le chœur suivant, tiré d'un ode républicaine de Lebrun, membre de l'institut national de musique de Lesueur:

REPUBLIQUE ! tu nais pour venger l'univers.

S'il en est qui veulent un maître,
De rois en rois dans l'univers,
Qu'ils aillent mendier des fers,
Ces Français indignes de l'être.

République ! &c.

Ah ! pour être à jamais triomphante & paisible,
Donne au mérite seul les rangs & les emplois :
Mère d'enfans gaux, sois une, indivisible ;
Mais que ta liberté soit esclave des loix.

République ! &c.

L'orgueil au désespoir, la rage fanatique,
Tenteront d'ébranler tes nouveaux fondemens.
Pour vaincre de cent rois l'active politique,
C'est peu de tes amis, il te faut des amans.

République ! &c.

Il te faut de ces coeurs dont la brillante lyresse
 Au-devant des périls s'empresse de courir ;
 Et fier de lancer ta foudre vengeresse ,
 Sois fidele au serment de vaincre ou de mourir.
 République ! &c.

Un nombreux concours de citoyens remplissoit l'enceinte de Saint-Sulpice & les environs. La voix des généraux qui se trouvent dans cette ville, s'est mêlée à celle des magistrats & des citoyens, pour proscrire à jamais en France toute tyrannie.

Nous ferons connoître le discours que Barras, président du directoire, a prononcé. Il a excité les plus vifs applaudissemens.

— Buonaparte continue à vivre dans Paris, fort retiré, travaillant beaucoup; recherchant sur-tout la société des savans; ne paroissant gueres dans aucun autre lieu public qu'à l'institut national, & évitant tout ce qui peut attirer sur lui les regards. Il mange habituellement chez lui, avec un petit nombre d'amis. Son épouse a adopté un genre de vie tout aussi modeste.

Buonaparte doit retourner à Rastadt. Mais on sait qu'il ne se mettra en route qu'après que les députations de l'Empire auront reçu leurs nouveaux pouvoirs illimités.

— La commission diplomatique de la Haye a reçu la nouvelle que les déportés français sont arrivés sains & saufs à Cayenne, à l'exception de Barthélemi qui est mort dans la traversée.

— M. le baron de Staël vient d'être renommé par le roi de Suede son ambassadeur extraordinaire auprès de la république française.

— Le general Tisson a été mis en arrestation à Paris, par ordre du ministre de la police.

— Les généraux Beurnoville, Brune, Kilmaine & Victor sont arrivés à Paris.

— « On a beaucoup parlé d'une prochaine invasion des Français dans l'électorat de Hanovre, dit une de nos feuilles *semi-officielles*: les gazettes étrangères & celles de France, ont colporté ce bruit.

» A Hambourg, on n'en doutoit plus, & cette persuasion étoit la source de plus d'une inquiétude.

» A Cassel, le landgrave s'occupoit déjà du parti qu'il seroit dans le cas de prendre.

» A Hanovre, on faisoit les dispositions, non pas pour se défendre, mais pour soustraire au vainqueur ce qu'on n'avoit pas l'idée de lui disputer.

» A Berlin même, l'opinion devint générale, & la cour de Prusse, personnellement intéressée à la neutralité de la Basse-Allemagne, se montra un peu prompte à être saisie des dangers qui la menacent.

» Son envoyé à Paris fut chargé de demander des explications; le directoire ne les refusa point, quoiqu'en témoignant qu'il étoit surpris qu'on en sollicitât.

» Une dénégation formelle du gouvernement français a fait justice de toutes ces clameurs.

» La république ne peut point renoncer au droit d'aller chercher son ennemi par-tout où elle peut l'atteindre, mais elle respecte les conventions qui la lient; & elle sait faire, que tous les plans de défense & d'attaque soient d'accord avec ses engagements ».

Il est probable que, dans les circonstances actuelles, un article aussi affirmatif que celui qu'on vient de lire sur une question importante & délicate, n'a pas été imprimé sans l'autorisation expresse du directoire.

« Il paroît, dit la même feuille, que M. le comte de Cabarus, étant né français, ne sera pas reçu, par cette raison, en qualité d'ambassadeur de la cour d'Espagne auprès de la cour d'Espagne ».

On ajoute qu'un courrier est allé porter cette nouvelle au cabinet de Madrid.

— Un nouveau *cerce constitutionnel* s'est ouvert aujourd'hui, dans la maison ci-devant Sainte-Marie, rue du Bacq, dans le dixieme arrondissement.

— On mande d'Evrenx qu'on vient de conduire dans les prisons de cette ville les municipaux de la commune de Verneuil. On les accuse de conspiration, & d'avoir délivré sciemment un passe-port à un émigré.

— On dit que le directoire cisalpin a déclaré au roi de Naples qu'il regarderoit la guerre comme déclarée, si sa majesté sicilienne faisoit entrer aucun corps de troupes dans les états du saint-pere.

— Un vol de neuf cents louis vient d'être fait à un prince polonais, domicilié à Paris, rue de Cléry.

— On assure que l'expédition des anglais, contre Manille, n'est point abandonnée, comme on l'avoit publié. On croit, au contraire, que la flotille est partie pour sa destination, & que deux des transports qui sortoient avec la flotte, la *Marthe* & la *Royale Charlotte* se sont perdus sur la pointe de sable qui est à l'embouchure du Gange. Le baleinier anglais le *Sims*, arrivé en Angleterre; de Saint-Hélène, confirme ce rapport sous la date du 12 janvier.

— On dit que la diete d'Arau a, en ce moment, pour envoyé à Paris, un patricien zuricois, nommé Eschel; mais qu'il y est *incognito*, & comme pour acheter des biens nationaux.

— Un arrêté du directoire vient d'interdire aux employés des différens ministeres, toute communication avec le public.

— On écrit du Mans que le *cerce constitutionnel ambulans*, qui s'est formé dans le département de la Sarthe, n'a pas jeté des semences perdues dans les cantons que ses membres ont visités; que ces sortes de réunions s'y multiplient, & y raniment l'amour de la liberté.

— Le 13 nivôse dernier, le nommé Victor Cazenove a été jugé à Grenoble par une commission militaire, & condamné à mort, comme convaincu d'émigration & d'avoir porté les armes contre la France dans l'armée de Condé; il a subi son jugement le lendemain.

— Les lettres de Milan annoncent que les villes du duché d'Urbain & de la Marche d'Aucône jusqu'à Tolentino, se sont déclarées indépendantes du pape.

Au Rédacteur du Publiciste.

Je lisois hier le troisieme dialogue (*Ouvres de J. J. Rousseau*), & j'y vis sur les Anglais un article qu'il publi en 1760, à l'époque de la plus grande prospérité de l'Angleterre, durant le ministere de M. Pitt, depuis lord Chatam: « Il est, disoit J. J., très-aisé de prévoir que, dans vingt ans d'ici, l'Angleterre avec toute sa gloire sera ruinée, & de plus aura perdu le reste de sa liberté. Tout le monde assure que l'agriculture fleurit dans cette isle; & moi, je parie qu'elle y dépérit. Londres s'aggrandit tous les jours; donc le royaume

» se dépeuple. Les Anglais veulent être conquérans ; donc ils ne tarderont pas à être esclaves ». — (*Extrait du Projet de Paix perpétuelle, note 2*).

Le dépérissement de l'agriculture en Angleterre paroîtra un paradoxe pour nos angliomanes ; mais la proposition est vraie. Ce n'est pas que les anglais n'aient porté aussi loin & peut être plus qu'en France, la science de l'économie rurale. Mais ce n'est pas avec de la théorie qu'on laboure & qu'on ensemence les terres. Si Arthur-Young parcouroit aujourd'hui la France, il ne trouveroit pas beaucoup d'amélioration dans les procédés de culture de Beauce ; mais il n'y trouveroit pas un épi de bled de moins qu'à l'époque de ses précieux voyages. Les femmes ont suppléé les hommes, & les bras ont suppléé les chevaux que la guerre a enlevés aux campagnes ; & il n'en est pas de même en Angleterre. La population n'a pas pu réparer l'épuisement occasionné par ses flottes & ses armées. Les anglais enchaînent nos prisonniers ; nous, nous employons les leurs : il s'en est présenté, il y a huit jours, un chez moi : je pouvois me passer d'un ouvrier de plus ; mais ayant vu qu'il étoit du parti de l'opposition, je l'ai gardé.

Signé, C., cultivateur.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Fin de l'extrait de la proclamation du directoire sur le mode d'exécution de la loi concernant l'emprunt contre l'Angleterre.

8°. Pour se procurer un effet au porteur, il sera nécessaire d'avoir, 1°. 125 francs en numéraire comptant, & de souscrire trois billets de pareille somme, chacun conforme au modèle ci-annexé, payables le 30 pluviôse, le 30 ventôse & le 30 germinal fixe ; 2°. d'avoir 25 francs de rente en tiers consolidé.

Les citoyens qui voudront se libérer à la fois des 500 francs payables en numéraire, n'auront pas d'obligations à souscrire ; ils seront admis à payer les 500 francs : la mention en sera portée sur le registre, à la suite de leurs noms. Les personnes qui voudront faire effectuer leur paiement à la trésorerie nationale à Paris, seront admises à remettre comme comptant les rescriptions qui leur seront remises sur les receveurs de département.

Les porteurs d'inscription en tiers consolidé, qui désireront mettre dans l'emprunt, les présenteront à la trésorerie nationale à Paris ; ils en recevront, ou une quittance équivalente, si leur inscription correspond au montant de leur mise, comme seroient 250 francs pour dix actions, ou bien une quittance pour la somme qu'ils désireront placer dans l'emprunt, & une nouvelle inscription pour le résidu de celle qu'ils auront remise, qui seroit, dans l'hypothèse posée, de 350 francs, si l'inscription offerte étoit de 600 francs de rente.

9°. Afin que tous les citoyens soient à portée de prendre intérêt dans le nouvel emprunt, il sera ouvert à la trésorerie nationale à Paris, & dans les départemens, chez les receveurs & leurs préposés d'arrondissement, un registre inscrit de ces mots : *Emprunt contre l'Angleterre*.

Les commissaires de la trésorerie nationale, les receveurs des départemens & les préposés de ces derniers, remettront aux citoyens qui se seront fait inscrire, un récépissé conforme au modèle ci-annexé, & sur lequel les paiemens successifs seront rapportés : il leur servira à recevoir l'effet au porteur, lorsqu'ils en auront soldé le montant.

Les particuliers qui voudront s'associer pour avoir un ou plusieurs effets, pourront dresser l'acte sous seing-privé, & sans être tenus de le faire enregistrer ; à la charge de le faire viser par le préposé qui recevra leurs fonds.

Les intérêts ne seront payés que sur les coupons attachés à l'effet au porteur ; ils en seront détachés par le préposé qui les acquittera.

Les prêteurs pourront recevoir leur paiement & leur remboursement à Paris chez les commissaires de l'emprunt, ou dans les chef-lieux des départemens, chez les correspondans que lesdits commissaires y désigneront.

Lors du remboursement du capital, les correspondans des commissaires de l'emprunt, délivreront aux prêteurs dans les départemens un récépissé de leurs effets, contenant l'obligation de les payer dans le mois ; ils annuleront de suite les effets retirés, & les renverront à Paris. Les paiemens seront faits à Paris à bureau ouvert, à leurs échéances respectives, chez les commissaires de l'emprunt.

Le directoire exécutif nommera, le premier ventôse prochain, les commissaires de l'emprunt ; il leur délèguera en même tems le produit des postes pour en jouir à compter du premier germinal prochain ; il les autorisera à recevoir la part des prises déléguées, au tems de leur rentrée, de manière que les fonds affectés aux intérêts de l'échéance de messidor & du 1^{er} nivôse au 7, soient assurés, & que ceux destinés au remboursement du capital échéant le 1^{er} germinal de l'an 7, le soient également par la révolution d'une année, & de même pendant toute la durée du remboursement.

L'emprunt sera ouvert à Paris le premier pluviôse, & dans les départemens, immédiatement après l'arrivée du *Bulletin des Loix*, contenant la présente proclamation.

Signé, BARRAS, président.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 2 nivôse.

Le conseil a tenu sa séance dans son nouveau palais ; il étoit orné de guirlandes ; l'ouverture de la séance & les diverses cérémonies qui ont eu lieu, ont été annoncées par des salves d'artillerie.

Le président a prononcé le discours d'inauguration. (Nous le ferons connoître).

Deux jeunes chênes consacrés à la liberté ont été plantés dans les cours principales.

Le conseil ayant à sa tête son président & ses secrétaires, a assisté à ces plantations : le président a prononcé un nouveau discours.

Le conseil étant rentré dans sa salle, ses membres ont prêté individuellement le serment de haine à la royauté. La musique exécutoit par intervalle les airs chéris de la liberté.

Des messages ont été faits au conseil des anciens & au directoire exécutif, pour l'instruire de l'installation du conseil.

Les cris de vive la république & les salves d'artillerie ont marqué la fin de la séance.

Nota. Au conseil des anciens, Rousseau, président, a prononcé un discours sur l'anniversaire du 21 janvier, & chaque membre a prêté le serment prescrit par la loi.

A. FRANÇOIS.